

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Il viole la fillette de son locataire

NDEMEZO'O ESSONO  
Libreville/Gabon

"La Cour vous condamne à 10 ans de réclusion criminelle...". C'est en ces termes que la Cour criminelle de Libreville a conclu le procès de Jean-François Moukala, condamné pour viol sur mineure de moins de 15 ans.

Courant février 2014, il avait abusé sexuellement de la petite N.M.M. (9 ans au moment des faits), fille du locataire de sa sœur aînée qui l'hébergeait. Pour ces faits, d'ailleurs reconnu tout au long de la procédure, Moukala avait été jeté en prison. Devant la Cour criminelle, l'accusé s'est défendu en arguant n'avoir introduit que le bout de

son sexe dans celui de la victime. Le certificat médical établi le 17 février, soit 2 jours après la découverte des faits conclut, quant à lui, à l'effondrement partiel de l'hymen et l'existence des blessures liées à des tentatives de pénétration vaginale. Convaincu des faiblesses de l'accusation, l'avocat de la défense, Me Pie Makanga, a demandé la requalification du crime de viol sur mineure de moins de 15 ans en celui de tentative de crime de viol sur mineure de moins de 15 ans. Sans succès.

Aux termes des articles 256 ancien et 256 alinéa 2 nouveau du Code pénal, le viol s'entend comme tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature que ce soit, commis sur la personne d'autrui sans son consentement.



Photo: COE/L'Union

**La Cour a condamné Moukala à 10 ans de réclusion.**

Il constitue un crime lorsqu'il est commis sur une personne mineure de moins de 15 ans.

Jean-François Moukala est en détention préventive à la prison centrale de Libreville depuis le

21 février 2014. Il lui reste 4 ans à purger avant de recouvrer sa liberté.

## Deux macchabées découverts à Akebé-Plaine et à Belles-Peintures



Photo: Adjai Ntoutoume

AN  
Libreville/Gabon

Le corps sans vie et dans un état de décomposition très avancée d'Edouard Marcel Nguémo, Camerounais de 31 ans, a été découvert flottant dans un lac au quartier Belles-Peintures, dans le 3e arrondissement de Libreville.

À ce qu'il semble, le corps a dû passer plusieurs jours au fond de l'eau avant de remonter à la surface. C'est une odeur pestilentielle émanant des lieux qui a attiré l'attention des riverains. Le lendemain, un autre corps,

en état de putréfaction lui aussi et non identifié, a été découvert dans une maison inachevée, au quartier Akebé-Plaine, derrière la Mosquée, toujours dans le 3e arrondissement.

Compte tenu de la décomposition des deux macchabées, le directeur des cimetières de la commune de Libreville, Jérôme Obiang, et le parquet ont instruit la maison des pompes funèbres Gabosep de procéder aussitôt à leur inhumation, au cimetière de Lalala.

Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de ces décès.

## Passager dans son propre véhicule volé !

Guy-Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

L'AVENTURE vécue dernièrement par E.A.A., Gabonais, est des plus cocasses. Notre compatriote a embarqué à bord d'un véhicule à usage commercial sur la route de Melen, sans savoir qu'il se trouvait à bord de sa propre voiture volée quelques jours auparavant. En effet, en rentrant chez lui un soir, il gare, comme d'habitude, son automobile chez un gardien de nuit au quartier Nzeng-Ayong, dans le sixième arrondissement de Libreville. Mais celle-ci sera volée tard dans la nuit. Le nom du voleur sera connu un plus tard: Yorrick Pango Mounanga, alias "Virus". Lorsque E.A.A. revient le lendemain pour récupérer son bien, il s'entend dire par le gardien que "le véhicule a été volé". Dans un premier temps, il s'en prend au vigile, le soupçonnant d'avoir organisé cette disparition.

Dans ses démarches visant à retrouver son bien, il emprunte



Photo: J.F.Marola

**Les trois voleurs présumés de voitures dans les locaux de la Police judiciaire.**

un clando faisant le transport de passagers sur la route de Melen. Au volant: Pango Mounanga assisté de Carl Bouaro - ce deuxième personnage a déjà été condamné pour vols de voitures dans la commune d'Akanda -. Mais E.A.A. ne met pas du temps à reconnaître son véhicule. S'engage alors une dispute qui attire l'attention de la foule. Laquelle se rapproche du groupe pour en savoir davantage. C'est ainsi que la victime leur explique que la voiture à bord de laquelle elle se trouve est celle qui venait de lui être

volée. Il n'en faut pas plus pour que "Virus" soit arrêté et remis aux forces de l'ordre en service dans les environs. Pendant ce temps, son ami Carl Bouaro réussit à prendre la poudre d'escampette. Mais pas pour longtemps. Conduit à la Police judiciaire, le suspect reconnaît les faits et cite ses présumés complices (Carl Bouaro et Mihinou Moukagni), qui sont interpellés à leur tour. Les trois mis en cause ont été présentés devant le parquet, puis placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville.